Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_056-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2025_007_056

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Céline PETETIN, James TESSON et Daphné HERMÈS.
Excusés : Jennifer NOU (pouvoir à Stéphane HERVOIR), Stéphanie SIMON (pouvoir à Guylaine SÉNÉ), Roméo AUNAY (pouvoir à Céline LANGUENOU) et Franck WALLON (pouvoir à Céline REBOUL)

Secrétaire de séance : François MOREAU

Date de convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstention
17	13	4	17	0	0

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Monsieur le Maire indique que comme chaque année, il est proposé une révision générale des tarifs municipaux et propose de maintenir les tarifs actuels à compter du 1er janvier 2026

SALLE ARVEST	Montant
Associations ayant leur siège sur la commune et groupements assimilés	Gratuit
Entreprises, sociétés et comités d'entreprise de la commune	
Réunions, assemblées générales, arbres de Noël	Gratuit
A partir de la 2ème manifestation	300 €
Habitants de la commune	
Groupes jusqu'à 50 personnes (½ salle)	250 €
2 jours consécutifs	350 €
Au-delà de 50 personnes (salle entière)	350 €
2 jours consécutifs	500 €
Associations, organismes, particuliers extérieurs à la commune	
Groupes jusqu'à 50 personnes (½ salle)	400 €
2 jours consécutifs	550 €
Au-delà de 50 personnes (salle entière)	550 €
2 jours consécutifs	750 €
Organisme d'intérêt communautaire (territoire CAPLD) 1 fois par an	Gratuit
Caution	
Caution ménage	100 €
Caution salle	300 €
Caution vidéo projection	400 €
Etat des lieux (entrant et sortant) obligatoire pour les particuliers et les associations	
Caution pour les associations	150 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_056-DE

SALLE ARGOAT	Montant
Associations communales	Gratuit
Associations extérieures et particuliers Réunion le soir Réunion pour la ½ journée Réunion pour la journée	 40 € 40 € 60 €
A titre tout à fait exceptionnel (fermeture du bar/restaurant du bourg), la salle pourra être louée pour un « café » après obsèques	40 €
Réunions publiques durant les campagnes électorales pour les candidats officiels (maxi 50 personnes)	Gratuit

SALLE STERENN	Montant
Location de 13h30 à 18h30 pour goûter d'anniversaire (pour enfant jusqu'à 14 ans)	50 €
Café après obsèques	50 €
Utilisation exceptionnelle par un habitant de la commune	150 €
Caution salle	100 €
Caution écran vidéo	400 €
Caution ménage	50 €

LOCATION DE LA CUISINE COLLECTIVE	Montant
Location de la cuisine à toute entreprise de restauration pour le compte d'une association, d'un particulier ou d'une entreprise	300 €
Caution pour la cuisine :	
Matériel	700 €
Ménage	100 €
Caution utilisation matériel cuisine pour les associations	200 €

LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS	Montant
Location pour les associations extérieures à la commune	300 €
Caution salle	300 €
Caution ménage	100 €

TARIFS CIMETIERE et COLUMBARIUM	Achat	15 ans	30 ans
COLUMBARIUM			
La case (2 urnes maximum, plaque comprise, hors gravure)	420 €		
La case (4 urnes maximum, plaque comprise, hors gravure)	840 €		
Concession par case		60 €	
Mini-concession - cavurne		60 €	120 €
CONCESSIONS CIMETIERE			
Fosses et caveaux			
- Concession simple (1,20 x 2,20m)		120 €	240 €
- Concession double (2,40 x 2,20m)		240 €	480 €

La dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir : 90 € (plaque incluse avec gravure – inscription sur registre dédié – fixation de la plaque par les services municipaux).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_056-DE

TARIFS DE GARDERIE			
Résidents Pencranais		**Extérieurs**	
Forfait le matin	2,00 €	Forfait le matin	2,10 €
Forfait le soir (y compris goûter)	3,30 €	Forfait le soir (y compris goûter)	3,40 €
Forfait pour l'élève présent matin/soir	4,30 €	Forfait pour l'élève présent matin/soir	4,40 €
Tarifs au troisième enfant et aux suivants d'une même famille			
Résidents Pencranais		**Extérieurs**	
Forfait le matin	1,05 €	Forfait le matin	1,10 €
Forfait le soir	1,75 €	Forfait le soir (y compris goûter)	1,80 €
Forfait pour l'élève présent matin/soir	2,25 €	Forfait pour l'élève présent matin/soir	2,30 €

TARIFS en faveur des enfants relevant d'un PAI

Pour intolérance alimentaire et ne prenant pas le goûter proposé lors de la garderie du soir.

TARIFS GARDERIE	Montant
Enfants de Pencran	
Forfait le soir	2,20 €
Forfait pour l'élève matin et soir	3,20 €
Forfait le soir (à partir du 3ème enfant)	0,65 €
Forfait pour l'élève matin et soir (à partir du 3ème enfant)	1,15 €
Enfants extérieurs à Pencran	
Forfait le soir	2,30 €
Forfait pour l'élève matin et soir	3,30 €
Forfait le soir (à partir du 3ème enfant)	0,70 €
Forfait pour l'élève matin et soir (à partir du 3ème enfant)	1,20 €

TARIFS ALSH		Montant		
	Quotient familial mensuel	**Journée repas compris**	**½ journée**	**½ journée + repas**
QF 1	Inférieur à 650 €	7,30 €	4,10 €	5,70 €
QF 2	De 651 € à 800 €	9,40 €	5,30 €	7,90 €
QF 3	De 801 € à 1200 €	13,50 €	6,80 €	10,60 €
QF 4	De à 1201 à 1 499 €	15,50 €	7,80 €	11,60 €
QF 5	A partir de 1 500 €	16,40 €	8,70 €	12,40 €
	Extérieurs	18,35 €	9,15 €	13,35 €

TARIFS DU JARDIN D'ENFANTS (applicables depuis le 1er janvier 2020)			
	Taux d'effort	**Plancher** (705,27€ mensuels)	**Plafond** (5600,00€ mensuels)
1 enfant	0,061%	0,42 euros	3,42 euros
2 enfants	0,0508%	0,36 euros	2,84 euros
3 enfants	0,0406 %	0,28 euros	2,27 euros
4 enfants	0,0305 %	0,21 euros	1,71 euros

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_056-DE

TARIFS CANTINE	Montant
1er et 2ème enfant :	4,15 €
A compter du 3ème enfant :	3,20 €
Extérieurs à la commune :	4,45 €
3ème enfant extérieur à la commune	3,45 €
Adultes :	6,00 €
Non-inscrits :	5,62 €
Repas enfant PAI (protocole médical)	1,35 €

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Article unique **: Adopte les tarifs municipaux présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2026**

Pour copie conforme au registre,

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance